

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal
En exercice : 15 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
Présents : 12 habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice,
Votants : 15 Maire.

Date de Convocation
16 mars 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), LEROY Stéphane (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), VERHILLE Thomas (procuration à Madame DUVAL Aline).

Secrétaire Monsieur REMÉRAND Régis est élu secrétaire.

Délibération N° 05/2026

Objet de la délibération :
Fixation du nombre d'adjoints

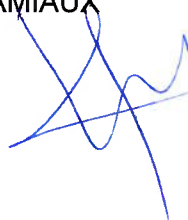
Sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté et a décidé à l'unanimité de fixer à **quatre** le nombre des **adjoints** au maire de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



Le secrétaire de séance,
Régis REMÉRAND



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 mars 2026 et publication du 26 mars 2026

